
Délibération 2 : Compte Administratif 2025 du CCAS

L'an deux mille vingt-six, le 9 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAYOU, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 3 juin 2026, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **Laurent GAYOU, Céline DEJONGHE, Lionel LERANT, Aurélie DOERLER, Laurent DOERLER, Catherine PLAHIER, Samuel HENON, , Mickaël LOEUIL, Jennifer LAMMENS, Jean-Christophe PETIT, Céline DEGRYSE, Arnaud CHOLET,**

Absents excusés :

Philippe DELINOTTE

Marie DUBOIS, qui donne procuration à M. Arnaud CHOLET

Emilie LEFEVRE, qui donne procuration à Mme Céline DEJONGHE

Absents :

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
12	2	14

Madame Aurélie DOERLER est élue secrétaire de séance.

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 ;
- la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2026 portant suppression du Centre Communal d'Action Sociale ;
- la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2026 constatant la reprise des résultats, de l'actif et du passif du CCAS par le budget principal de la commune ;

Considérant

Que le Centre Communal d'Action Sociale a été supprimé par délibération du 27 avril 2026 ;

Que les résultats de clôture du CCAS ont été repris au budget principal de la commune ;

Qu'il convient néanmoins de procéder à l'approbation du compte administratif de clôture du CCAS afin de régulariser les opérations comptables et budgétaires relatives à sa dissolution ;

Section de fonctionnement

- Dépenses : 2 216.17 €
- Recettes : 2 500.00 €
- Résultat de clôture : 283.83 €
- Excédent reporté : 778.31 €

Section d'investissement

- Dépenses : 0.00 €
- Recettes : 0.00 €
- Résultat de clôture : 0.00 €

Résultat global de clôture : 1 062.14 €

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la séance lors du vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Lionel LERANT,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte administratif de clôture du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025
Constate la concordance des résultats avec ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Prend acte que les résultats du CCAS ont déjà été intégralement repris dans le budget principal de la commune en application de la délibération du 27 avril 2026 portant suppression du CCAS ;

Dit que la présente délibération a pour objet de régulariser l'approbation du compte administratif de clôture du CCAS à la suite de sa dissolution.

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	
Abstention	2
Ne prend pas part au vote	

**Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour Copie Conforme,**

La secrétaire de séance


Aurélie DOERLER

Le Maire,


Laurent GAYOU

Compte tenu de la transmission en préfecture le 10/06/2026 et de l'affichage sur le site internet, M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE LILLE - CANTON D'ANNOEULLIN

Mairie de DON - 1, rue de la Deûle - 59272 DON

(Tél : 03 20 58 40 93)

E-mail : mairie@villededon.fr - www.villededon.fr